Chronique

LE CHATEAU DE «VOLUPTÉ»

Si la sincérité dans le tourment, le scrupule dans la faute, la mélancolie d'une jeunesse douloureuse peuvent émouvoir les hommes, ils ne feront pas sans émotion un pèlerinage aux paysages de *Volupté*. Je sais bien que Sainte-Beuve n'est pas populaire, et après tant de pèlerinages romantiques celui-là ne fait point battre les cœurs. Mais nulle douleur plus vraie ne s'est peinte dans un paysage mieux fait pour les peines enchantées de l'amour.

La maison natale de Sainte-Beuve est bien facile à trouver, à Boulogne. La rue du Pot-d'Etain, où elle se trouve, est une longue rue droite, dans ce que le langage des écriteaux appelle le centre de la ville, et le jeu des sens permis ou interdits vous y mène presque nécessairement. La maison, après avoir été un magasin de photographie, est devenue un hôtel. Le rez-de-chaussée est formé, à droite, d'une salle avec un comptoir, et, à gauche, du salon. Le premier étage est une suite de chambres. Un second étage a été ajouté. Il ne reste pas grand'place pour la rêverie. Les vieux remparts où Sainte-Beuve enfant causait avec son camarade Barbe n'existent plus.

Mais sortez de la ville par la route de Paris, la grand'route nationale qui remonte l'estuaire de la Liane. Vous revoyez le paysage qui lui était familier, la vallée vert pâle où le ruban d'eau miroite, et, au loin, les collines nues de l'autre rive, silhouettes de brume sur le ciel d'après-midi. Que de fois il a suivi cette route, aux vacances, pour se rendre, à quatre lieues de là, au château de Wierre-au-Bois! Faisons-la avec lui; les montées et les descentes réglaient l'allure du cheval. Et au dernier tournant, avant Samer, cette file de maisons basses, qui épousent la courbe de la route, existait déjà.

Wierre-au-Bois, à moins de deux kilomètres de là, est un des endroits sacrés du romantisme. Imaginez, au coude de la route, une barrière blanche, devant une allée de hauts arbres. Cette allée se plie elle-même à angle droit, de sorte que la maison, qui est au bout, est invisible du dehors. Cette maison, faite d'un très antique château, se trouve dans une sorte de clairière, qui a un charme singulier. L'endroit est à la fois sauvage et concerté. L'herbe haute et folle est un champ de marguerites. Des conifères d'Amérique y élèvent un feuillage léger et singulier. Un magnifique magnolia étale son buisson de feuilles vernissées. Au fond, des rhododendrons flamboient de feux pourprés.

La maison, qui se présente de profil, sur la gauche du visiteur, n'est pas moins pittoresque. Elle oppose d'abord au nouveau venu une énorme tour ronde en briques, dont le cylindre arrêté sous une couronne de vieilles tuiles laisse jaillir un second cylindre de moindre diamètre, évidemment plus récent, et coiffé lui-même d'un toit d'ardoises pointu. Ainsi, cette tour ressemble à une lorgnette dépliée. Elle est aménagée de telle sorte qu'elle forme trois étages au-dessus du rez-de-chaussée. Une porte dans une embrasure profonde y donne accès au haut de quelques marches, et forme l'entrée principale de la maison.

Cette tour est flanquée d'un bâtiment bas, sans étage, qui fait la façade. Un soubassement qui m'a paru fait de gros rognons de silex porte le mur de briques. Ces briques ont pris avec le temps des variétés de rose qui leur font un charmant visage. Un toit à hautes mansardes a une grâce vieillie. Des roses, une clématite, une vigne rendent encore ce logis plus aimable. Une plate-bande au devant porte un yucca.

Mais ce n'est point tout. Au bout de ce bâtiment bas s'élève une aile de pierre, où le rez-de-chaussée est surmonté d'un étage, et dont le toit porte des mansardes rondes dont le cadre, pareillement de pierre, est charmant. Cette aile finit elle-même dans des touffes de verdure.

Comme je l'ai dit, cette maison un peu disparate est évidemment faite sur la ruine d'un vieux château. Le plan en est conservé sous la forme d'une terrasse. Comme le terrain était très incliné, et qu'on descend assez fortement pour faire le tour de la terrasse, elle se trouve dominer de haut, du côté opposé à la maison, un horizon étendu de bois incertains. A celui qui la regarde de ces bois en contre-bas, elle présente un mur de soutien droit et nu, flanqué à gauche des restes d'une vieille tour, et à droite d'une petite tourelle récente, posée en échauguette, et d'où l'on voit descendre le long du mur un gros tuyau. Ce tuyau me fait frémir.

Il y a cent ans, le château était la propriété de la famille de Bonnières.

Que Sainte-Beuve, dans les années où il achevait ses études à Paris, soit souvent venu ici, son biographe Pons nous le raconte. « Non loin de la ville, au château de Wierre, habitait une famille amie de la sienne où il rencontra une blonde fillette de seize ans avec laquelle il jouait d'abord en camarade. L'habitude familière du voisinage favorisant leur inclination, il ne tarda pas à l'aimer avec toute la vivacité d'une première ardeur. » Pons nous assure que, honteux et effrayé de ce qu'il ressentait, Sainte-Beuve voulut en réprimer son penchant et combattre cette volupté ; mais qu'il fut encouragé par un accueil « qui n'avait rien de farouche ». Dès lors, il s'abandonna à l'attrait et prit souvent le sentier le long de la haie et du ruisseau qui mène directement à la grille du parc. Il m'a été impossible de retrouver cet intinéraire. Au surplus, tout le récit de Pons me paraît fortement romancé. « Après avoir consumé le jour aux impatiences du désir, chaque soir, à la clarté des étoiles, il rencontrait la jeune fille près du balcon encadré de lierre... » — Où est ce balcon ? Peut-être du côté opposé à la tour, dans l'aile de pierre, qui est à demi masquée par les arbres ? Mais j'avoue que je n'en ai point de souvenir. « Que de fois, dit encore Pons, promenant leurs pas assoupis sur le velours des gazons, le long de l'enclos du verger en fleur, les deux enfants se redirent à mi-voix des aveux déjà répétés, mais toujours si doux à entendre! » L'idylle fut coupée par la volonté des parents.

Mais elle n'avait pas été inutile. Désormais, la tour ronde de Wierre va faire partie de la littérature. Elle est décrite, sous le nom de Villers-au-Bois, dans *Arthur*. « Nous passions les étés dans la terre de Villers-au-Bois (à trois lieues d'A...). Je n'y revenais jamais sans émotion, et la vue de l'énorme tour ronde au toit pointu qui dominait le bâtiment me faisait palpiter le cœur chaque fois que je la découvrais d'un peu loin, à travers les hautes futaies d'alentour. »

Mais surtout Wierre-au-Bois est devenu dans *Volupté* le château de M. de Couæen. Pour cela il a fallu le transporter en Bretagne et le rapprocher de la mer. Le paysage même est devenu breton. « On y accède, dit Sainte-Beuve, tantôt par de longs et étroits sentiers au bord des haies, tantôt par des espèces de chemins couverts et creux, vrais ravins, séchés à peine en été, impraticables en hiver. » Tout cela me paraît plus armoricain que picard. Mais la maison est bien celle que nous connaissons. « Une tour en briques, ronde, massive, au toit pointu écaillé d'ardoises, perçait d'abord au-dessus du rideau de grands arbres, dont s'entouraient les jardins.» On traversait d'abord une cour de ferme qui n'existe plus, et on arrivait à une seconde barrière, d'où l'on avait la maison sur la gauche. C'est bien ce que nous avons vu. Le fossé, qui subsiste encore aujourd'hui sur la gauche et où sont les serres, était déjà comblé à cet endroit. On le franchissait sur une espèce de pont, et l'on passait sous une voûte dominée par une tourelle. Tout cela a été abattu.

On se trouvait, je ne sais trop comment, sur la terrasse intérieure, où je n'ai pas eu accès. Elle était divisée en deux; une part, invisible, était réservée aux « décharges utiles ». Mais le reste était un tapis de gazon brillant, qui « se déroulait sous les fenêtres du corps de logis sans étage et de la grosse tour du coin... En approchant du bord de cette plate-forme et des murs à hauteur d'appui, on s'apercevait qu'on était sur un rempart, sur un rempart tapissé de vergers et de vignes, régnant sur des prés, des pépinières au bas de la côte et sur des jardins, fossés autrefois, mais qu'on n'avait pas jugé à propos d'exhausser comme ceux du devant ».

Quand on y relit ces lignes, l'endroit devient extraordinairement émouvant. Il est aujourd'hui silencieux, mais qui sait si Cadoudal ne va point paraître ? Nous connaissons par Sainte-Beuve la distribution des pièces dans la tour ronde : le rez-de-chaussée était occupé par un salon au-dessus duquel se trouvait la chambre de Mme de Couæen. Au-dessus de cette chambre était la riche bibliothèque où Amaury lira pour la première fois le *Philosophe inconnu*. Et au-dessus commençait le domaine des rats dont on entendait la sarabande.

C'est ici que le jeune Amaury s'éprit chastement de Mme de Couæen. C'est ici qu'il répétait : « Est-il donc absolument interdit d'aimer en idée une créature de choix, quand plus on l'aime, plus on se sent disposé à croire, à souffrir, à prier; quand plus on prie et l'on s'élève, plus on se sent en goût de l'aimer? » Il goûtait ces dangereuses délices. Sa chambre était dans une de ces mansardes. Ce ciel immobile et bleu, cette vieille tour silencieuse, cet oubli, cette ignorance de la nature là où des cœurs ont souffert, ce passage sans traces des émotions humaines, n'est-ce pas ce que la littérature a de plus poignant ?

HENRY BIDOU.

A L'HOTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN.

M. Chausse préside.

L'élection du nouveau bureau. — Après avoir, ainsi que nous l'avons annoncé dans nos Dernières nouvelles, élu M. Georges Contenot président de l'Assemblée, celle-ci nomme vice-présidents MM. Victor Constant et Pierre de Pressac, respectivement par 47 voix et 40 voix.

Après quoi M. Joly demande et obtient une suspension de séance afin de permettre aux groupes de gauche de se concerter. Il s'agissait de savoir si la désignation de deux membres de la minorité comme secrétaires serait maintenue.

A la reprise, M. Deslandes fait une déclaration aux termes de laquelle la minorité renonce à présenter des candidats. Aussitôt, au nom des groupes de la majorité, M. Louis Peuch exprime le regret d'une telle décision que rien ne justifie puisque, d'un côté comme de l'autre, la seule préoccupation des membres de l'Assemblée a été de sauvegarder les intérêts de la Cité. Rien ne permet de prétendre qu'il doive en être autrement.

Quoi qu'il en soit, M. Peuch pose les candidatures de MM. Biscarre, Massard, Ferrandi et Gillouin, aux quatre postes de secrétaire. Les deux premiers sont élus par 42 voix ; M. Ferrandi par 39 et M. René Gillouin par 37 voix.

M. Victor Bucaille est proclamé syndic par acclamation.

Le nouveau bureau étant ainsi au complet, M. Contenot, sans attendre le discours d'usage qu'il prononcera vendredi, prononce quelques paroles de remerciements, d'abord à l'adresse du doyen, M. Chausse, puis à celle de son prédécesseur immédiat, M. René Fiquet, « qui s'est acquitté à la perfection de sa tâche si souvent délicate », et dont la majorité de l'Assemblée souligne cet éloge d'applaudissements chaleureux.

M. Contenot ajoute qu'il n'ignore pas que le rôle de président exige de l'impartialité et qu'il saura jouer le rôle d'arbitre qui doit être le sien. Il est convaincu, d'ailleurs, qu'avec le concours de l'Assemblée et des deux administrations préfectorales, le nouveau bureau saura faire face à la tâche que lui a confiée le Conseil municipal. On l'applaudit.

Prochaine séance vendredi.

LE NOUVEAU PRESIDENT

D'une famille originaire de la Lorraine, M. Georges Contenot est né à Paris en 1867.

Il dirige une maison de bronzes d'art et a été élu en 1919 président de la chambre syndicale des fabricants de bronze. Membre de la chambre de commerce et spécialisé dans les questions d'apprentissage, il a obtenu de cette compagnie la création de six ateliers-écoles préparatoires à l'apprentissage.

Membre du groupe de l'Alliance démocratique, M. Contenot représente à l'Hôtel de Ville, depuis octobre 1924, le quartier de la Porte-Saint-Martin. A la mort de M. Deville, la 4e commission (beaux-arts et enseignement) le choisissait pour président. Il est en outre secrétaire général de l'office public des habitations à bon marché de la ville de Paris. A la déclaration de guerre, M. Contenot a été mobilisé comme capitaine. Sa brillante conduite lui valut, en 1916, d'être nommé chef de bataillon, puis chevalier de la Légion d'honneur. Il fut nommé officier en 1926.

Très ferme dans ses opinions et d'un tempérament combatif, M. Contenot s'est trouvé parfois en violente opposition avec ses collègues, voire avec ses propres amis. Mais, en recevant la presse, après son élection, il a déclaré que si, dans le rang, et n'engageant que sa propre responsabilité, il s'était toujours appliqué à faire valoir ses idées personnelles, il comprenait d'une façon toute différente son rôle de président. C'est ainsi que, très fermement résolu à défendre Paris et l'Hôtel de Ville, il entend n'être plus pour tous, amis et adversaires, qu'un arbitre impartial. Et comme s'il voulait appuyer sa déclaration d'un geste symbolique, M. Contenot tendit à nos confrères, pour la choquer avec les leurs, une coupe dans laquelle le champagne était largement additionné d'eau.

ACADÉMIES, UNIVERSITÉS, ÉCOLES

Académie des sciences

Métallurgie. — M. Léon Guillet transmet une note de M. Marcel Ballay sur l'obtention des dépôts électrolytiques de nickel brillant en présence de colloïdes. L'auteur montre que l'on peut ou bien introduire les colloïdes dans l'électrolyte, ou bien produire les colloïdes en cours d'électrolyse; dans les deux cas les résultats sont très différents. Il est difficile d'obtenir une couche brillante régulière lorsque les colloïdes sont produits pendant l'électrolyse. Au contraire, dans les solutions contenant des colloïdes organiques, les dépôts sont uniformément brillants dans un large intervalle de densité de courant.

Les antioxygènes. — Dans une note présentée par M. Delépine, MM. Ch. Dufraisse et Le Braz établissent que certains extincteurs, le bromure d'éthyle entre autres, agissent par étouffement en absorbant l'oxygène pour leur compte, tandis que d'autres, tels que le tétrachlorure de carbone, éteignent par effet antioxygène.

Election. — L'Académie procède à l'élection d'un membre de la section de physique, en remplacement de M. Villard, décédé. Au premier tour de scrutin, M. Langevin est élu par 30 suffrages, contre 13 à M. Abraham et 12 à M. Jean Becquerel.

M. LANGEVIN

M. Paul Langevin est né à Paris en 1872. Ancien élève de l'Ecole de physique et de chimie, puis de l'Ecole normale supérieure, agrégé des sciences physiques, docteur ès sciences physiques, il est actuellement professeur de physique générale et expérimentale au Collège de France et directeur de l'Ecole de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris. Il est l'auteur de nombreux travaux et mémoires sur les rayons de Rontgen, sur l'ionisation des gaz, sur le principe de relativité, sur l'acoustique et les ultra-sons.

Académie des beaux-arts

C'est pour ses fresques de l'église Saint-Christophe de Javel, inaugurée l'an dernier, que le prix Lefuel (8,200 francs) a été décerné samedi à M. Jean-Martin Ferrières.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Le pourcentage de blé stocké à mettre en œuvre par la meunerie

Le *Journal officiel* publie aujourd'hui le décret suivant :

« L'article 1er du décret du 23 janvier 1934 est modifié ainsi qu'il suit : « La quantité minimum de blé indigène de la récolte de 1933 ayant fait l'objet de contrats de stockage à vente échelonnée que les meuniers devront obligatoirement mettre en œuvre pour la fabrication des farines destinées à la panification est fixée, à dater du 1er juillet, à 50 0/0. »

» Art 2. L'article 5 du décret du 23 janvier 1934, modifié par le décret du 23 avril 1934, est rédigé ainsi qu'il suit : « Lorsqu'un meunier aura acheté des blés stockés en sus de l'obligation qui lui est imposée par l'article 1er du présent décret, les attestations délivrées pour les quantités correspondant à cet excédent pourront donner lieu à cession à d'autres meuniers assujettis, en vue de leur permettre de se libérer de leurs obligations.»

Journée parlementaire

LA CHAMBRE

SÉANCE DU LUNDI 25 JUIN

(APRÈS-MIDI)

M. Henry-Paté, vice-président, ouvre la séance à 16 h. 30. La Chambre adopte sans débat plusieurs projets et propositions de loi d'intérêt secondaire, notamment une proposition de M. Niel invitant le gouvernement « à associer hautement la France à la célébration du quatrième centenaire du débarquement de Jacques Cartier au Canada », et une proposition de loi modifiant les droits de douane sur les figues.

L'OUTILLAGE NATIONAL

L'Assemblée aborde ensuite l'étude des propositions de résolution : 1° de M. Jaubert, invitant le gouvernement à soumettre à la Chambre, avant la clôture de la session, un programme d'outillage national à réaliser par l'Etat et les collectivités locales; 2° de M. de Chappedelaine, invitant le gouvernement à soumettre à la Chambre un programme de grands travaux et d'équipement communal et départemental avant la clôture de la session.

La commission des finances, après avoir examiné ces deux propositions de résolution et entendu les ministres des finances et du travail, a voté la motion suivante :

La Chambre invite le gouvernement, en dehors et à côté du programme de lutte contre le chômage préparé par le ministre du travail, et en tenant compte de la situation financière, à rechercher les moyens de restituer aux collectivités locales les ressources nécessaires à la reprise des travaux départementaux et communaux actuellement suspendus.

M. Jaubert (radical socialiste, Corrèze) défend sa proposition de résolution, qui est ainsi conçue :

La Chambre invite le gouvernement, conformément à l'engagement pris devant elle par le ministre des finances au cours de la séance du 21 février 1934, à lui soumettre un programme d'équipement économique et social du pays qui, par le caractère d'utilité incontestable de ces travaux, leur diffusion, leur mode de financement et la possibilité donnée à toutes les collectivités françaises d'y collaborer, constitue vraiment un programme d'outillage national.

Elle désire que ce programme lui soit soumis avant la clôture de la présente session.

L'orateur indique l'inquiétude où il se trouve après la lecture de diverses informations parues dans la presse au sujet de l'élaboration d'un programme de grands travaux destiné à lutter contre le chômage, programme dont personne ne connaît grand'chose. M. Jaubert craint même d'apprendre « qu'on ne réalisera rien ». Cependant, la situation des communes est devenue alarmante. Que sont devenues les promesses du ministre des finances ? Pense-t-il « mettre en léthargie » toute la vie communale ? A la fin de 1933, les demandes de subventions pour le génie rural atteignaient un milliard, et plus de 500 millions de demandes ont été « bloquées » dans les préfectures par ordre du ministre de l'agriculture. En face, pas un centime dans le budget. Si cela continue, les communes ne pourront, l'an prochain, faire aucune adjudication.

La question n'est pas politique. (Applaudissements.) Il s'agit de savoir si, sous prétexte de combattre le chômage dans les grands centres, on va se résigner au chômage rural et compromettre ainsi l'effet heureux produit par l'application d'un programme. Il est inutile d'ajouter cet élément nouveau de mécontentement à l'irritation des paysans.

Moins ambitieux que la commission des finances, M. Jaubert pense que le plan de M. Marquet serait suffisant, à condition de ne pas vouloir à tout prix de « grands » travaux, et de donner aux communes leur part légitime. (Applaudissements.)

Pour cela, il ne sera pas nécessaire d'émettre un emprunt, puisqu'il n'y a qu'à puiser dans le fonds des assurances sociales. En inscrivant au budget une annuité de 40 millions pour l'intérêt et l'amortissement, le gouvernement rendra possible l'exécution d'un milliard et demi de travaux sur lesquels l'Etat récupérera d'ailleurs environ 300 millions. Dans le domaine économique, le gouvernement ne peut être un gouvernement de trêve : il doit donner du travail à tous les travailleurs. (Applaudissements.)

M. de Chappedelaine (Gauche radicale, Côtes-du-Nord) développe une proposition de résolution analogue à celle de M. Jaubert. Il estime, en effet, que, si l'on limite aux grandes villes et aux centres industriels les travaux envisagés, on rendra une activité factice à ces régions « suréquipées », alors qu'il faudrait les décongestionner en augmentant l'équipement des départements agricoles. En dépit de promesses formelles, on a supprimé dans les budgets presque tout ce qui concernait les subventions et les avances à prix réduit. Si l'on persiste dans cette voie, si l'on n'élabore pas un programme d'outillage communal et départemental, on provoquera un vif mécontentement dans toute la population rurale. (Applaudissements.)

DISCOURS DE M. GERMAIN-MARTIN

MINISTRE DES FINANCES

M. Germain-Martin comprend fort bien les doléances de MM. Jaubert et de Chappedelaine; les crédits budgétaires ont été, c'est exact, réduits dans des proportions telles par les gouvernements précédents — justement prudents d'ailleurs — que l'actuel ministre des finances a lui-même, il y a quelques mois, reconnu la nécessité d'un plan d'outillage national.

Comme M. Jaubert, M. Germain-Martin pense qu'un programme d'outillage, élaboré en dehors du programme de lutte contre le chômage, constituerait une charge trop lourde. Il n'est, d'ailleurs, « ni l'inventeur ni l'auteur » de ce second programme. C'est, en effet, du ministre du travail que dépend la gestion des fonds des assurances sociales. Quelle peut être l'action du ministre des finances ? Lors de la discussion budgétaire, il avait pris certains engagements, notamment celui d'obtenir le concours du Crédit national : il a obtenu le placement d'un emprunt de un milliard.

M. Petsche. — Rien n'est encore fait.

Le ministre des finances assure qu'il a donné des ordres pour que les payements soient effectués le plus tôt possible. D'autre part, il a obtenu du Sénat 1 milliard 56 millions pour les habitations à bon marché et le crédit immobilier.

Le ministre des finances. — En ce qui concerne la lutte contre le chômage, un plan a été élaboré par M. le ministre du travail. Je ne puis vous en donner les détails, mais je pense que mon collègue sera disposé à vous suivre dans une partie de vos revendications.

Dans la mesure où il nous sera permis d'utiliser les crédits de 1934 comme vous le demandez, je ferai également tout mon possible et, quand nous arriverons au budget de 1935, vous me trouverez soucieux de vous aider à réaliser un programme plus large d'outillage national.

Pour l'instant, peut-on dire que j'ai manqué à l'engagement que j'avais pris le 21 février? Je vous ai indiqué à cette date que le gouvernement avait la même position que ses prédécesseurs,et que nous procéderions à l'emprunt que vous réclamiez dès que les circonstances nous le permettraient et que la trésorerie aurait retrouvé l'aisance indispensable.

J'affirme à la Chambre que, malgré les apparences, la trésorerie n'est pas gênée dans le présent. Mais le ministre des finances a le devoir de mener à bien certaines grandes opérations de crédit.A la fin de 1933, M. Georges Bonnet a obtenu la faculté d'émettre 10 milliards de bons, 4 milliards ont été émis et nous ne pouvons laisser indéfiniment ces bons sur notre trésorerie. Nous devons aussi envisager la consolidation des bons Clémentel et des bons des villes pour septembre ou octobre.

C'est parce que j'ai ces lourdes obligations que je vous demande de me faire un peu confiance pour exécuter le programme que j'ai annoncé. Nous avons eu de grandes difficultés de trésorerie jusqu'en avril et je commettrais une imprudence très grave si je n'attendais pas l'assainissement total de cette trésorerie pour procéder à un emprunt quelconque.

M. Jaubert me dira qu'il me demande, non pas de me rendre sur le marché, mais de prendre l'argent là où il est. (Rires. — Mouvements divers.)

Dans sa pensée, il m'invite à tendre la main au ministre du travail.

Que M. le ministre du travail réalise sa conception en plein accord avec ses collègues du gouvernement. Mon devoir sera de l'inviter à s'inspirer du maximum de nos conceptions. C'est bien ce que je ferai.

Je partage les préoccupations de M. Jaubert et de M. de Chappedelaine. Je remercie nos collègues de la modération dont ils ont fait preuve dans leur exposé. Je leur demande seulement de reconnaître que, dans des circonstances difficiles, je me suis efforcé de réaliser un plan d'ensemble qui constitue le meilleur moyen de donner satisfaction aux intérêts légitimes des départements et des communes. (Applaudissements.)

M. André Liautey (radical socialiste, Haute-Saône) considère la situation des campagnes comme trop grave pour pouvoir se contenter des promesses du ministre des finances. Pour lui, le gouvernement se fait une idée fausse de l'intensité et de la répartition du chômage. Les statistiques officielles, en effet, ne tiennent pas compte du chômage rural. (Applaudissements.)

Avec un plan de travaux favorisant les grandes villes, on risque de déraciner les ruraux et de laisser les campagnes dépourvues d'eau et de lumière. (Nouveaux applaudissements.) Un tel programme ne pourra grouper une majorité dans le Parlement. La Chambre doit donc adopter la proposition de résolution de M. Jaubert. (Vifs applaudissements.)

M. Jaubert répond au ministre des finances que le rôle du Crédit national se bornera à verser des subventions dues depuis longtemps et qu'il n'a pas fait preuve « d'une diligence extrême », et qu'en ce qui concerne la lutte contre le chômage, il aurait voulu connaître au moins les grandes lignes du plan Marquet.

M. Gaston Doumergue, président du conseil. — Il s'agit d'un plan du gouvernement. (Très bien! très bien!)

M. Jaubert voudrait savoir si le ministre des finances a pris une décision en ce qui concerne la participation de l'Etat à certains travaux, ou bien si le ministre du travail et lui continueront à « se renvoyer la balle ».

Se tournant vers le président du conseil, le député de la Corrèze s'écrie : « Si vous inscrivez dans le budget des annuités destinées à aider toutes les municipalités, c'est bien ; mais, si vous affectez des sommes considérables aux travaux de certaines régions pour laisser les autres en léthargie, je vous dirai : il est impossible qu'une telle délibération soit sortie du conseil des ministres. » (Vifs applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs à l'extrême gauche, au centre et à droite.)

DÉCLARATION DE M. GASTON DOUMERGUE

PRÉSIDENT DU CONSEIL

M. Gaston Doumergue, président du conseil, monte à la tribune et fait la déclaration suivante que nous reproduisons d'après la sténographie du *Journal officiel*:

Messieurs, je crois, d'après ce que je viens d'entendre, qu'il y a beaucoup de malentendus dans toute cette discussion; je voudrais m'efforcer de les dissiper et de vous dire la façon dont le gouvernement tout entier — et j'appuie sur ce mot parce qu'il y a un gouvernement (Applaudissements au centre et à droite.) — entend résoudre une question qui le préoccupe et qui préoccupe le Parlement, à bon droit.

J'ai dit quelque temps après avoir accepté la présidence du conseil qu'il y avait dans les caisses des assurances sociales des sommes importantes qu'il vaudrait mieux affecter à des travaux véritables servant la collectivité nationale plutôt que de le prêter à d'autres organisations où elles ne trouveraient peut-être pas les sécurités de remboursement qu'elles rencontreront là. (Applaudissements.)

C'est la déclaration que j'ai faite et que je renouvelle.

Le gouvernement s'est attaché, depuis lors, dans les réunions interministérielles, à résoudre cette question importante.

Il y a de nombreux intérêts en présence. Nous étions sollicités tout d'abord de donner des facultés de dépenses et des moyens d'exécution de travaux à certaines régions qui paraissaient plus éprouvées que d'autres par le chômage.

L'étude s'est continuée et il nous a paru, étendant le regard, que les fonds disponibles des assurances sociales pourraient permettre, sur l'ensemble du territoire, l'exécution de travaux que je ne qualifie pas de programme d'outillage national — ce sont des mots — mais que j'appelle simplement des travaux utiles, partout où ils seront reconnus nécessaires et profitables. (Très bien, très bien!)

Voilà comment le gouvernement a compris et effectué sa tâche.

Nous arrivons à la fin de la session. Ce n'est pas à vous que je dois dire quel a été le travail intensif qui s'est imposé au gouvernement. Si vous voulez bien vous souvenir du nombre de questions dont il a été saisi, des difficultés qu'il a été appelé à surmonter, et des résultats qu'avec le concours du Parlement il a obtenus par des votes massifs, vous reconnaîtrez que les loisirs lui ont été mesurés, qu'il ne pouvait pas résoudre dans le même moment toutes les questions posées. (Très bien! Très bien!)

Certaines de ces questions ne sont pas encore résolues, notamment celle qui provoque aujourd'hui ce débat.

Nous savons à quelle caisse il nous sera possible d'emprunter. Comment ? Dans quelles conditions ? Pour quels travaux?

C'est une étude qui se fait et qui se poursuit. Morceler les solutions, en apporter ici maintenant une partie, en apporter l'autre demain? Je sais ce qui se passe. Dans ces conditions, ce n'est pas un travail d'ensemble sur lequel vous seriez appelé à statuer.

Vous serez certainement amenés, les uns et les autres, à demander l'exécution de travaux sans qu'il y ait aucun ordre, aucune méthode, aucun plan.

Le désordre, l'absence de méthode conduisent aux abus, aux erreurs et ne facilitent, en général, que les opérations des malfaiteurs. Il y en a dans toutes les catégories. Nous ne voulons pas cela.

La commission des finances vous a présenté un texte. M. Jaubert a déposé une proposition de résolution. Je n'ai pas eu beaucoup de temps pour les examiner l'un et l'autre. Je n'ai pu les voir que ce matin. Il n'y a pas, au fond, une très grande différence entre les deux propositions.

Dans celle de la commission, il est dit : « en tenant compte de la situation financière ». Même quand on ne l'insère pas dans un texte, cette formule s'impose par elle-même. Quand la situation financière n'est pas florissante, il est impossible de faire quelque chose.(Applaudissements.)

J'attache donc à cette partie de la proposition de la commission un sens important en ajoutant, ce qui est dans l'esprit de tout le monde, que, si l'on n'a pas d'argent, on ne pourra pas faire de travaux, parce que la les faits seront plus forts que notre volonté.

Passant maintenant à la proposition de l'honorable M. Jaubert, je m'aperçois que, dans son ensemble — non en totalité, — elle peut être acceptée, et je ne ferais aucune difficulté, au nom du gouvernement, pour l'accueillir.

Mais elle comporte, à la fin, un paragraphe très court pour lequel il me sera impossible de prendre un engagement, même de le prendre en votre nom, messieurs, et pas seulement au nom du gouvernement.

M. Jaubert écrit, en effet : « Elle désire que ce programme lui soit soumis avant la clôture de la présente session. »

Nous arrivons à un moment de l'année où la clôture de la session est habituellement prononcée. Nous avons encore quelques grosses questions à discuter : la réforme fiscale, le problème du blé, et deux ou trois autres qui ne peuvent pas attendre.

Cela, messieurs, va nous prendre un certain temps. Quand le ministre des finances, quand le président du conseil doivent être, en même temps, à la Chambre et au Sénat, pour suivre des débats quelquefois difficiles et recevoir, d'autre part, les nombreuses délégations qui leur apportent leurs doléances, le travail est malaisé.

Je dois vous avouer que j'ai pris pour habitude, depuis que j'ai la lourde responsabilité que vous connaissez, d'étudier les projets avant qu'ils ne soient soumis au gouvernement.

Si vous me demandez de prendre l'engagement d'étudier un projet qui, d'après les travaux déjà préparés, représente un volume énorme de près de 400 pages, de l'examiner, sinon dans ses détails, du moins dans son ensemble, et de vous le présenter avant la clôture de la session, je ne pourrai prendre cet engagement. Si vous vouliez m'amener à le prendre, je vous dirais que cela est impossible matériellement à mon gouvernement, comme d'ailleurs à tout gouvernement.

Je conclus en déclarant que j'accepte, au nom du gouvernement, la proposition de résolution présentée par M. Jaubert, à la condition que son auteur consente à retirer le dernier paragraphe qui est ainsi conçu :

« Elle désire que ce programme lui soit soumis avant la clôture de la session. »

Je n'aurais pas le moyen pratique, matériel, de le faire et il y aurait déshonnêteté à prendre un engagement qu'ici personne, à ma place, ne pourrait tenir à moins de vouloir donner des espérances qui amèneraient ensuite de trop vives déceptions. (Applaudissements au centre, à droite et sur plusieurs bancs à gauche.)

M. Jaubert explique que le dernier paragraphe dont le président du conseil demande la suppression se justifiait par l'impossibilité de réaliser par décret un programme d'outillage national et par la nécessité de soumettre dès maintenant ce programme au Parlement sous peine d'ajourner les travaux à 1935.

M. Jaubert. — Je demande à M. le président du conseil, lui montrant combien nous désirons être d'accord avec lui, et je crois que nous sommes bien près de l'être...

Le président du conseil. — Si vous n'acceptez pas la suppression de cette dernière partie de votre proposition de résolution, nous ne sommes pas près d'être d'accord.

J'accepte votre texte, mais non la question conditionnelle qu'il comporte.

Vous fixez vous-même, peut-on dire, la date à laquelle la session pourra être close. Or, c'est là un privilège du gouvernement.

En employant dans votre texte la formule « avant la clôture de la session », vous semblez vouloir limiter un droit qu'a le gouvernement.

Or, vous avez voulu un gouvernement qui eût de l'autorité et qui appliquât la Constitution. Je l'applique.

Qui vous dit que je ne trouverai pas d'autre moyen de résoudre le grave problème qui nous préoccupe tous ?

Je ne prends aucun engagement. Vous me dites : « Vous apporterez un projet dans les quelques jours qui vont venir. »

Si je vous faisais cette promesse, je ne serais pas un honnête homme, et je veux conserver vis-à-vis de vous la réputation d'être un honnête homme. Je ne peux pas vous promettre de déposer un projet si important avant la clôture de la session qui est prochaine.

FEUILLETON DU *Temps*
DU 27 JUIN 1934

LA MUSIQUE

A L'OPERA : première représentation de « la Vie de Polichinelle », ballet en deux actes et six tableaux, scénario de Mme Claude Séran, musique de M. Nicolas Nabokoff, chorégraphie de M. Serge Lifar.

AU THEATRE DU CHATELET : saison russe, « Boris Godounov », drame musical en quatre actes et huit tableaux, d'après Pouchkine et Karamzine, musique de Moussorgsky; « Prince Igor », opéra en quatre actes et cinq tableaux, musique de Borodine; «Etude», composition chorégraphique de Mme Nijinska, musique de J.-S. Bach; « le Baiser de la Fée », ballet allégorique en quatre tableaux de M. Igor Stravinsky, inspiré de Tchaïkowsky, chorégraphie de Mme Nijinska; « la Princesse Cygne », ballet d'après le conte de Pouchkine, musique tirée de l'opéra « Tsar Saltan » de Rimsky-Korsakoff, chorégraphie de Mme Nijinska.

AU THEATRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN : reprise des « Dragons de Villars », opéra-comique en trois actes de Lockroy et Cormon, musique de Maillart.

Les manifestations variées du théâtre musical continuent de solliciter l'attention publique de tous côtés. On ne saurait aborder ces spectacles lyriques de front. On ne peut qu'en retracer à grands traits le tableau.

A l'Opéra, nous avons éprouvé la plus heureuse surprise. Après une représentation de *la Damnation de Faust*, où, aux côtés de MM. Franz et Pernet, Mme Germaine Lubin traduit d'un magnifique et pur soprano les émois et les angoisses de Marguerite, M. Rouché nous a révélé, comme à l'improviste et sans paraître y attacher d'importance, le ballet le plus vivant et le plus coloré de ces dernières années.

Nous avions déjà des biographies romancées, dramatisées ou chantées. Avec *la Vie de Polichinelle*, on nous offre une sorte de biographie dansée d'un personnage à masque de la Comédie italienne. Car il ne s'agit pas de la marionnette bossue par devant et par derrière, coiffée d'un tricorne à claques, qui fut introduite en France au début du dix-huitième siècle et dont le profil grotesque ravit encore nos enfants, dans les guignols de nos squares. Mme Claude Séran, qui est une personnalité du meilleur monde, et qui semble avoir de l'érudition, nous conte dans son scénario l'histoire d'un *zanni* de la *Commedia dell'arte*. Peut-être en a-t-elle emprunté les points principaux aux *Notizie istoriche dé Comici italiani*, de Francesco Bartoli. Elle s'est également inspirée des eaux-fortes et dessins des Tiepolo. Ne cherchons pas trop loin. Laissons-nous enchanter par cette nouvelle espèce de récit chorégraphique de la vie aventureuse du pitre napolitain, qui incarna, le premier, le rôle à masque de Pulcinella.

Devant un rideau blanc, rayé de chaque côté de deux gros traits noirs, Polichinelle nous apparaît, dès son âge le plus tendre. Il ne sait pas encore marcher, il est encore enfermé dans son petit « parc en osier », que déjà quatre Scaramouches en costume noir et quatre Paillasses en costume blanc lui apprennent à gambader.

Les deux pans du rideau pâle s'écartent pour nous laisser voir la devanture de la boutique où les parents de Polichinelle tiennent état de perruquier. Un seigneur élégant se présente pour être rasé et frisé. Polichinelle est âgé d'une dizaine d'années. Il se pare du casaquin gris et du loup de son emploi. Il se moque hardiment du client aristocratique. Ses parents prennent son parti quand le seigneur s'apprête à le corriger. Outré, le chevalier rosse avec sa canne toute la famille.

Polichinelle va atteindre à présent ses quatorze ans. Il est le meneur d'une bande de gamins et de gamines qui le portent en triomphe. Tous font l'apprentissage de la danse classique. Une ballerine puérile et joufflue est particulièrement douée pour la chorégraphie. Le maître de ballet s'y intéresse et lui enseigne ses meilleurs tours. Le fils des perruquiers napolitains se moque éperdument du professeur et fait une cour pressante à la petite étoile. Le maître de ballet poursuit l'impudent et, exaspéré, le frappe avec son violon. Polichinelle n'en épousera pas moins, quelques années pl